

Ce jourd'hui vingt-et-un mars mil huit cent vingt, devant
 nous Jean Prosper Gauthier, maire de la commune de Rogerville
 Canton de Saint-Dominique de Colbosc, Département de la Seine

inférieure, sont comparus, Thomas Dêmare, journalier, demeurant
 à Grainneville, fils du défunt ci-après, & Jean Baptiste Fourrier, Domestique
 qu'on du dit défunt, âgés le premier de trente quatre
 ans & le deuxième de trente deux, domiciliés à Rogerville,
 lesquels nous ont déclaré qu'adieu Thomas
 Dêmare, journalier né à Grainneville le
 neuf février mil sept cent soixante, époux
 de Marie Casserie d'icidit Rogerville, est décédé
 le sus-dit jour à onze heures du Matin, en son
 domicile audit lieu; de quoi nous avons dressé
 acte que nous avons transcrit sur les deux registres
 & signé avec le nommé Dêmare fils, le dit Fourrier
 ayant déclaré ne savoir écrire amis Camargue

Thomas Dêmare

[Signature]

Camargue de Jean Baptiste Fourrier

[Decorative flourishes]